

4 décembre 2001

## NOTE D'INFORMATION

## DEROULEMENT DE LA PRE-ALIMENTATION DES PIECES EN EUROS

Au 30 novembre 2001, la Banque de France a déjà délivré aux sociétés de transport de fonds 5,2 milliards de pièces destinées à la pré-alimentation du public (1,6 milliards sous forme de sachets de premiers euros) et du commerce (3,6 milliards sous forme de fonds de caisse standard et de rouleaux). Ces pièces sont acheminées par les sociétés de transport de fonds, en liaison avec leurs clients - banques, La Poste et grands commerces - vers les agences bancaires ou postales et les magasins à grande surface.

A ces 5,2 milliards doivent être ajoutés 224 millions de pièces compris dans les sachets de premiers euros qui seront distribués par les buralistes et 276 millions dans les Départements et Collectivités territoriales d'Outre-Mer.

Au total, 5,7 milliards de pièces sont ainsi disponibles pour la pré-alimentation des commerçants et des artisans qui pourront se procurer des pièces en euros auprès des agences bancaires tout au long du mois de décembre ainsi que pour la pré-alimentation du public qui pourra, à compter du 14 décembre, disposer de sachets de premiers euros auprès des agences bancaires et des buralistes ayant accepté de participer à l'opération.

Il est naturellement rappelé que les pièces en euros n'auront cours légal qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et ne pourront être utilisées qu'à partir de cette date.

Direction de la Communication Service de Presse Tél. 01 42 92 39 00